

MOTION URGENTE

de la commission EE, par les députés Diego Clausen, CSPO, et Frédéric Delessert, PLR, concernant la prolongation du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie (15.11.2011) 4.145

Actualité:

Les débats d'entrée en matière pour l'adoption du budget 2012 auront lieu à la session de novembre, le 17 novembre 2011.

Imprévisibilité:

La séance sur le budget de la commission de l'économie et de l'énergie a eu lieu le 27 septembre 2011. Faits: dix millions de francs ont été transférés du fonds pour le programme cantonal de soutien à l'économie (décret du 18 juin 2009) dans le budget ordinaire, afin de parvenir à un bilan équilibré, sans que la commission de l'économie et de l'énergie n'en ait été informée. Aucune session n'a eu lieu dans l'intervalle.

Nécessité:

Débat d'entrée en matière à la session de novembre: 17 novembre 2011

Adoption du budget 2012: session de décembre 2011

Le débat sur le budget 2012 ne peut en toute logique être repoussé.

Situation de départ:

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie du 18 juin 2009. D'après le Bulletin officiel, le décret est entré en vigueur le 10 juillet 2009. Cela implique que le décret court jusqu'au 10 juillet 2012, mais peut être prolongé de deux ans.

La commission demande la prolongation de deux ans du décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie en vertu de l'article 7 alinéa 3 du décret. Nouvelle date d'échéance: 10 juillet 2014.

Raison:

1. La force momentanée du franc par rapport à l'euro et au dollar, qui pose d'énormes problèmes à notre canton, notamment pour le tourisme et l'industrie d'exportation. L'affectation du décret concerne notamment ces deux branches de l'économie.
2. Les conclusions de la COFI exigent que les restrictions budgétaires d'un montant de 13'1375 millions de francs servent à alimenter le fonds des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle. La problématique est, d'une part l'affectation et, d'autre part la dissolution du fonds qui nécessitent à nouveau une décision. Le décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie existe déjà et peut être utilisé directement comme instrument.
3. La création de l'instrument PromoValais pour lequel on prévoit également 3 millions de francs au budget 2012 (rubrique 364). Le prélèvement se fera dans le fonds concernant le programme cantonal de soutien à l'économie. Le problème est toutefois que son financement futur (2013 et années suivantes) semble déjà incertain.

Sion, le 15 novembre 2011
(09h45)

Commission EE, par
Diego Clausen, député, CSPO
Frédéric Delessert, député, PLR